

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2026

---

## EMPÊCHER LA CONSTITUTION DE MONOPOLES ÉCONOMIQUES DANS LES SECTEURS DES MÉDIAS - (N° 2216)

Adopté

N° AC21

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Taillé-Polian, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Les dispositions du présent article entrent en vigueur six mois après la promulgation de la présente loi. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement décale l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> afin de permettre à l'Arcom et à l'Autorité de la concurrence de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de leur contrôle.